

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2023 à 16 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement
Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 16 h 04.

CA23 25 0165

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public

10 - Période de questions des membres du conseil

Il est demandé par le conseiller de la ville Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA23 25 0166**Adoption du changement de lieu de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023.**

VU les problèmes de climatisation à la Maison de la culture de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

VU la température trop élevée pour tenir la séance ordinaire du conseil d'arrondissement dans cet endroit;

VU le seul endroit alternatif pouvant tenir la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023 est la salle Plateau, au 201 avenue Laurier Est;

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le changement de lieu de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.01

CA23 25 0167**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Maeva Vilain

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2023. Il est 16 h 07.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

70.00

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Maeva Vilain
Mairesse suppléante d'arrondissement

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2023.
